



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

liquidation judiciaire

Question écrite n° 55437

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation des PME et TPE face à la crise. En effet, à la fragilité financière de nombre de celles-ci, s'ajoute une inégalité de traitement notoire au niveau des tribunaux de commerce. Alors que les entreprises importantes disposent des services juridiques nécessaires à assurer la continuité de l'activité, et bénéficient dans certains cas de procédures à l'amiable, les petits entrepreneurs disposent d'une défense souvent inadéquate et font l'objet de nombreuses condamnations, saisies et sanctions. En témoigne la disproportion entre la part des entreprises de plus de 200 salariés et celle des PME-TPE dans le total des condamnations prononcées, soit 0,1 % pour les premières et 95 % pour les secondes. Sachant qu'elle partagera sa sensibilité aux drames humains que, au-delà des effets économiques, ces situations traduisent, elle lui demande des précisions quant aux mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour résoudre l'inégalité constatée.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55437

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7149

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)